REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3247

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs - Année 2026 - Modification de la délibération du Conseil n° 2025-2776 du 17 mars 2025

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction des Ressources Humaines

Rapporteur : Madame Zémorda Khelifi

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 novembre 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Guerin Monique

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M. Burricand, Mme M. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. J. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme.

Absents excusés : M. G. Corazzol, Mme É. Baume (pouvoir à Mme B. Vessiller), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme S. Chadier (pouvoir à M. L. Seguin), M. H. Dalby (pouvoir à Mme N. Dehan), M. P. David (pouvoir à M. M. Vincent), Mme J. Percet (pouvoir à M. É. Perez), M. É. Vergiat (pouvoir à Mme G. Coin), Mme S. Zdorovtzoff (pouvoir à M. M. Vieira).

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3247

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs - Année 2026 - Modification de la délibération du Conseil n° 2025-2776 du 17 mars 2025

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction des Ressources Humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2025, exposant ce qui suit :

La gestion des effectifs et de la masse salariale intervient dans le respect des crédits budgétaires annuellement ouverts à cette fin par le Conseil de la Métropole de Lyon. L'évolution de l'organisation et des missions implique d'adapter le tableau des effectifs par la transformation d'emplois.

Au titre de l'année 2026, il convient de poursuivre la mise en adéquation des effectifs, des emplois et des compétences avec les objectifs du mandat, qui visent à faire de la Métropole une collectivité apaisée, solidaire et hospitalière, engagée pour l'économie du territoire, qui protège l'environnement et nos ressources et dans laquelle chacun peut s'épanouir.

I - Transformation d'emplois permanents afin d'ajuster les grades aux missions et compétences

La transformation des emplois permet un ajustement au plus juste des besoins des services pour répondre aux nouveaux emplois et compétences qui leurs sont nécessaires. Il s'agit de la mise en œuvre concrète de la gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences par le redéploiement des postes afin de les orienter aux compétences nécessaires à la réalisation des missions et des besoins actuels de la collectivité.

Afin de mettre en adéquation les missions et les grades de référence de certains emplois, il est proposé de procéder à la transformation d'emplois existants, selon le détail mentionné en annexe n° 1.

II - Suppression d'emplois permanents

En 2016, la mutualisation de service entre la Ville de Lyon et la Métropole dans les domaines des relations internationales et des affaires européennes a pris la forme juridique d'un service commun au sens du code général des collectivités territoriales.

Ce service commun a été créé par délibération du Conseil n° 2016-1571 du 10 novembre 2016, sur avis du comité technique du 13 octobre 2016, au sein de la direction de l'attractivité et des relations internationales.

La convention, encadrant la création et le fonctionnement du service commun, a été signée le 21 novembre 2016 entre les deux collectivités. Elle est arrivée à échéance le 21 novembre 2023. L'ensemble du personnel affecté à ce service était mis à disposition.

La réorganisation, au sein de la direction valorisation territoriale et relations internationales, des services coopérations internationales et affaires européennes, a reçu un avis favorable lors du comité social territorial du 7 octobre 2024. Cette réorganisation a acté la fin des missions du service commun.

La mise en œuvre de cette décision s'accompagne de la volonté politique de garantir le même niveau d'engagement de la Métropole en matière internationale qui existait au sein du service commun.

Cela implique la contraction de l'organigramme et l'affectation du personnel concerné sur un emploi permanent à l'issue d'un plan de mobilité.

Suite à ce plan, il est proposé la suppression de cinq emplois permanents au budget principal, selon le détail mentionné en annexe n° 2 :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés,
- deux emplois de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs,
- un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens,
- un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Il en résulte, comparativement, l'état suivant :

catégories des emplois permanents supprimés au budget principal	30 A 14 B 22 C	catégories des emplois permanents créés au budget principal	28 A 16 B 17 C
catégorie des emplois permanents supprimés au budget annexe de l'assainissement	1 C	catégorie des emplois permanents créés au budget annexe de l'assainissement	1 C
catégorie des emplois permanents supprimés au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers	4 C	catégories des emplois permanents créés au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers	2 A 1 B 1 C

III - Modification du tableau des emplois annexé à la délibération du Conseil n° 2025-2776 du 17 mars 2025

Le tableau nécessite un ajustement compte tenu d'une erreur de transcription des éléments suivants présentés dans l'annexe n° 3, emplois permanents, budget principal.

Il convient de remplacer :

Cadres d'emplois	Nombre d'emplois
attachés	859
cadres de santé hospitaliers	1
cadres territoriaux santé paramédicaux	15
ingénieurs	483

Par le tableau suivant :

Cadres d'emplois	Nombre d'emplois
attachés	860
cadres territoriaux santé paramédicaux	16
ingénieurs	482

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications de la délibération du Conseil n° 2025-2776 du 17 mars 2025,

b) - la transformation d'emplois permanents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, dont le détail figure en annexe n° 1,

c) - la suppression d'emplois permanents de la fonction publique territoriale, dont le détail figure en annexe n° 2,

d) - la mise à jour au titre de l'exercice 2026 du tableau des emplois, hors accroissements temporaires et saisonniers d'activité, dont le détail figure en annexes n° 3, 4 et 5.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire :

- au budget principal - exercices 2026 et suivants - chapitre 012 - opération n° 0P28O2401,
- au budget annexe de l'assainissement - exercices 2026 et suivants - chapitre 012 - opération n° 2P28O2401,
- au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - exercices 2026 et suivants - chapitre 012 - opération n° 6P28O2401,
- au budget annexe du restaurant administratif - exercices 2026 et suivants - chapitre 012 - opération n° 5P28O2401.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20251215-344657-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 décembre 2025
Date de réception préfecture : 17 décembre 2025